



COMMISSION SPORTS COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

SUJET :

Un an après l'Agence Nationale du Sport : état des lieux et opportunités

CONTEXTE/ACTUALITE :

A l'automne 2017, la ministre des Sports, Laura FLESSEL, a lancé une concertation afin de repenser le modèle sportif français. En octobre 2018, les résultats de la concertation se sont concrétisés avec le rapport « *Nouvelle gouvernance du sport* » remis à un Comité de pilotage, présidé par la ministre des Sports, Roxana MARACINEANU. A partir des recommandations du rapport, le comité de pilotage (qui réunit des représentants du mouvement sportif, des associations de collectivités territoriales (AMF, ADF, Régions de France et France Urbaine) et du monde économique) ont ainsi créé l'Agence Nationale du Sport .

Le rapport prévoit, au niveau national, l'installation d'une agence nationale de financement du sport, et, au niveau territorial, deux conférences (régionales et des financeurs).

Au niveau national, il y aurait donc une agence unique pour financer les actions et investissements portés par les territoires, soutenir les athlètes de haut niveau et leur entraîneur, développer des programmes de recherche et des nouveaux outils ou mettre en oeuvre les projets de développement d'acteurs non fédérés.

Au sein de cette agence, quatre entités seraient représentées au Conseil d'administration : l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. Cette agence serait financée grâce à des financements publics (taxes prélevées sur l'économie du sport, comme la taxe buffet, la taxe sur les paris en ligne et la taxe sur la française des jeux, et crédits du ministère des Sports) ou privés. En 2019, le budget de l'Agence s'élève à 290 millions d'euros qui concerne la haute performance (90 millions €), le développement des pratiques (195 millions €) et le fonctionnement de l'agence (7 millions d'euros)¹.

A l'échelon territorial, les conférences régionales définiront les orientations sportives pour les territoires et établiront un projet sportif partagé en fonction des territoires.

Et la conférence des financeurs, se chargerait du financement du haut niveau, du sport professionnel, ses équipements ou les politiques émergentes. Les membres de cette instance seront issus de l'État, des régions, des départements et du bloc communal.

Ainsi, avec l'application de cette gouvernance, le mouvement sportif serait plus autonome, responsable et à l'écoute des sportifs. L'État n'aura alors plus la main mise sur les fédérations et les politiques sportives. Ce qui permettrait en même temps, aux collectivités locales d'être mieux coordonnées puisqu'elles se spécialisent uniquement sur leur territoire, et de mieux soutenir toutes les associations en matière de subventions sportives.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a été officiellement lancée en avril 2019. Depuis son lancement, les élus locaux sont perplexes, car ils ne savent toujours pas quel rôle ils vont y

¹. Source : <http://www.agencedusport.fr/Budget-2019>

COMMISSION SPORTS COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

tenir. L'Association Nationale Des Élus en charge du Sport (ANDES) a demandé à la ministre des Sports de réaffirmer le rôle donné à l'ANS lors de son élaboration (que les conférences régionales ne soient pas une déclinaison de l'ANS au niveau régional) et de placer les collectivités territoriales au cœur des conceptions des politiques sportives².

OBJECTIFS :

- Faire connaître aux collectivités locales le fonctionnement, le rôle et les objectifs de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

LES INTERVENANTS :



Frédéric SANAUR, Directeur Général de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Ancien directeur des Sports au Conseil régional d'Île-de-France, **Frédéric SANAUR** a rejoint le cabinet de Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat aux Sports, où il a exercé les fonctions de Conseiller aux Grands événements sportifs et à la candidature olympique et paralympique de Paris 2024.

En janvier 2018, il fut nommé Directeur Général de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et, depuis le 24 avril 2019, il occupe le poste de Directeur général de l'Agence nationale du Sport.

POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES :

Accompagné d'Agathe BARBIEUX, Responsable du développement fédéral et territorial à l'ANS, Frédéric SANAUR est revenu sur les fondements de l'ANS :

- Deux principales missions : **la haute performance** (qui se tourne vers les JOP de 2020 et aussi de 2024 avec une cellule des entraîneurs) et **le développement des pratiques** (avec un développement fédéral pour répondre aux besoins de développement citoyen dans le territoire et comment accompagner les clubs à diversifié leur offre de pratiques sportives).
- L'ANS est constituée d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration. Quatre groupements y participent : un collège des représentants de l'Etat (10%) ; du mouvement sportif (30%) ; des associations représentant les collectivités territoriales (30%) et des représentants des acteurs économiques (30%).
- Un **principe de surveillance des financements**, en lien avec la conférence des financeurs, sur les subventions venant du privé. Il y a aussi une volonté d'inciter les fédérations à diversifier leur source de financement.
- Concernant la **haute performance**, l'ANS a mis en place une politique de soutien aux fédérations, athlètes (augmentation des aides, reconversion et formation pour les anciens athlètes), un plan national DATA et de recherche qui accompagne tous les acteurs dans la mise en place d'outils d'optimisation de la performance, une

². Source : <https://www.banquedesterritoires.fr/conferences-regionales-du-sport-landes-recadre-les-debats>

COMMISSION SPORTS COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

déclinaison territoriale qui finance l'accessibilité au sport de haut niveau ; et des équipements sportifs qui permettent des conditions optimales d'entraînement et de compétition.

- Pour le **développement des pratiques** cela prend en compte une **part territoriale** qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités ; une autre au **niveau de l'équipement** qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs (40 000 euros) ; et enfin une qui concerne le **national** pour accompagner les projets qui répondent aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'ANS (exemples : le sport féminin, handicap, etc.).
- Déclinaison de l'ANS avec les **conférences régionales du sport** qui ont pour objectifs de réaliser des projets sportifs à l'échelle d'une région tout en répondant à des éléments d'orientation et de spécialisation nationale. Cela permet de définir des objectifs communs et poser un diagnostic du sport au niveau territorial (cartographie des acteurs, nombre de licenciés, etc.).
- Et l'ANS comprend également des **conférences des financeurs**, plus technique, afin de pouvoir analyser les projets qu'elle va recevoir avec l'ensemble des acteurs (Etat, le mouvement sportif, les associations d'élus et les acteurs économiques). Ils vont s'assurer que le financement ou la rénovation des équipements sportifs et que l'objectif du projet soient bénéfiques pour l'ensemble des communes. Les demandes de financements seront centralisées en un seul dossier. Pour le moment, ce sont les délégués territoriaux (État) qui vont animer les conférences à cause du manque de moyens par les collectivités territoriales.

CONCLUSIONS DU DEBAT ET POSITION DES ELUS :

A la suite de l'intervention de Frédéric SANAUR, les élus ont souhaité l'interpeller sur certains points :

- Pour l'installation des conférences des financeurs, les participants ont averti Frédéric SANAUR sur le fait que les différentes métropoles faisaient partie des choix possibles alors qu'elle n'a pas toujours la compétence sport. Il sera question uniquement des collectivités territoriales qui ont pris la compétence sport.
- Comment cela se fait-il que l'Etat se réserve 60% des voix pour le haut niveau ? Ce droit de vote différencié pour l'Etat provient du fait qu'il donne des crédits nationaux pour permettre le rayonnement de la France.
- Veiller à ce que la commission de déontologie de l'ANS contrôle le budget de dotation des fédérations afin d'éviter certaines dérives.
- Enjeu important sur le financement qui parfois est faible et où les fédérations sportives doivent avoir recours à des financements privés (voire des mécénats).
- Au niveau de l'éducation nationale, manque de politique de prévention (obésité, noyade, bien fait du sport, etc.).
- Connaître et avoir les contacts des délégués territoriaux.

Les élus de la commission ont toutefois réaffirmé leur souhait de travailler avec l'ANS et de développer davantage de projets sportifs locaux.

COMMISSION SPORTS COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

SUITES DE LA COMMISSION :

La prochaine commission Sports aura lieu le **vendredi 04 février de 10h à 12h**, à l'AMIF (26 rue du Renard, 75004, 4^{ème} étage) et portera sur : « *Les liens entre les associations sportives et les communes d'Ile-de-France* ». Pour vous inscrire, cliquez [ici](#).

TEXTES DE REFERENCE :

- LOI n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024³.
- Convention constitutive GIP « Agence nationale du Sport »⁴
- Site de l'Agence Nationale du Sport⁵.

Liste des présents :

LES ELUS ET LEURS SERVICES :

NOM	Prénom	Commune/structure	Fonction
BODART	Michel	TREMBLAY-EN-FRANCE	Chargé de mission sport
CERTAIN	Clothilde	CHARENTON	Adjointe au maire
FRESNEL	Jean-Marc	VERSAILLES	Adjoint au maire
GIROT	Jean-Claude	MAISONS-LAFFITTE	Adjoint au maire
HEUGAS	Marie-Hélène	MONTREUIL	Adjoint au maire
HERSAN	Lionel	NOGENT-SUR-MARNE	Directeur des sports
LECLERCQ	Olivier	CHARENTON	Directeur des sports
MARTIN	Patrick	TREMBLAY-EN-FRANCE	Adjoint au maire
PASTERNAK	Jean-Jacques	NOGENT-SUR-MARNE	Adjoint au maire
ROUYER	Patrick	ABLON-SUR-SEINE	Adjoint au maire

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PRIVÉS :

BENAMOU	André	PARIS	Public affairs
JOMIN	Michel	GENTILLY	Trésorier CROSIF
LECA	Dominique	VITRY-SUR-SEINE	Responsable logistique

³ **Source :** <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038864110&categorieLien=id>

⁴ **Source :** http://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2019_convention_constitutive_agence-2.pdf

⁵ **Source :** <http://www.agencedusport.fr>

COMMISSION SPORTS COMPTE-RENDU DU 23 JANVIER 2020

LISTE DES EXCUSÉS :

BLAHY	Simplice	PARIS	Journaliste
BOURGUIGNON	Marie-Françoise	SAMOIS-SUR-SEINE	Conseillère municipale
CAILLAUD	Clément	VIRY-CHÂTILLON	Adjoint au maire
CHAPPELLIER	Bernard	KRIMLEN-BICÊTRE	Adjointe au maire
CHARLES PAILLET	Élodie	BRÉTIGNY-SUR-ORGE	Directrice de l'Aménagement et de l'Urbanisme
CHERREAU	Daniel	BOIS-D'ARCY	Adjoint au maire
DELAMOYE	Elisabeth	ORSAU	Adjointe au maire
DOURLENS	Guy	MONCHY-SAINT-ELOI	Responsable commercial
GAFFEZ	Jean-Pierre	BESSANCOURT	Adjoint au maire
LUCCHINI	Francine	MEUDON	Adjointe au maire
MAKOBA	Maria	PARIS	Vice-présidente
MASSAMUNA	Henriette	PARIS	
OUZENDJA	RAFIKA	NOGENT-SUR-MARNE	Chargée de mission
STANISLAS	ROSY	NANTERRE	Adjointe au maire
VIRLOUVET	Christine	SAMOIS-SUR-SEINE	Adjointe au maire